



## Succession tres difficile a regler

Par **contesse**, le **02/05/2015** à **09:56**

bonjour je suis actuellement dans une affaire de succession nous sommes 4 enfs et notre mere en empeche le deroulement  
elle a quitter notre pere invalide il y a 18 ans mais non divorce cependant il y a des dettes et un bien immobilier  
nous voulons vendre ce bien afin de payer les dettes nous l'avons mit chez un notaire elle est venu chez ce dernier a retourner le bureau et casser des objets donc le notaire nous a dit de reprendre le dossier car il en voulait plus de plus elle n'a jamais subvenu au besoin de notre pere depuis 4 ans notre pere ne pouvant plus rester chez lui seul nous l'avons placer en maison de retraite ou il etait bien mieux et voyer du monde donc notre mere a vider le contenu de la maison a notre insu en forçant la porte et prit une moto dont la carte grise etait au nom de notre pere seul  
notre mere se fait passer pour victime  
elle ne veut pas participer au frais obseques car elle n'a rien demander  
nous l'avons pervenu le jours meme du deces et n'a pas donner de signe de vie apres donc nous avons organiser les funerailles d'apres ses dernieres volontés  
mes questions seraient le notaire a t'il le doit de nous esclure , notre mere etant toujours mariée doit elle payer les dettes je precise qu'elle a 65 ans et avait elle le droit de vider le contenu de la maison et la moto  
si elle ne veut pas payer n'y vendre a maison que faire ?  
**AURIEZ VOUS DES SOLUTION TRES RAPIDE CAR NOTRE DOSSIER EST EN SUSPEND ET LA ASSURANCE MAISON ARRIVE A ECHEANCE DANS 6 JOURS**  
surtout qu'elle a menace chez le notaire de mettre le feu a la maison pour ne plus en entendre parler le pire c'est qu'elle en est capable  
j'espere bientôt vous relire

cordialement